

## **Foire aux questions (FAQ) portant sur le Programme Du talent à l'écran (PDTAE)** **– Financement d'un événement dans le domaine des médias numériques**

### **Questions générales**

- Qu'est-il arrivé au Fonds des nouveaux médias du Canada (FNMC)?
  - Le programme de financement administré par Téléfilm jusqu'au 31 mars 2010, le Fonds des nouveaux médias du Canada (le FNMC), a été fusionné avec le Fonds canadien de télévision (le FCT) afin de créer le Fonds des médias du Canada (le FMC), dans le but de mieux refléter le fait que les Canadiens consomment de plus en plus de contenu sur de multiples plateformes.
  
- Si Téléfilm n'administre plus le Fonds des nouveaux médias du Canada, pourquoi désire-t-elle continuer à financer des événements dans le domaine des médias numériques?
  - Téléfilm a pour mandat de soutenir le développement et la promotion de l'industrie audiovisuelle canadienne. Avec la convergence et le développement de contenu multiplateforme, l'industrie audiovisuelle dans son ensemble est en pleine mutation. Téléfilm reconnaît l'importance et l'évolution rapide de l'environnement numérique et demeure fidèle à son mandat. C'est une excellente occasion d'étendre la portée du Programme Du talent à l'écran en intégrant harmonieusement certains événements des médias numériques à notre éventail d'activités.
  
- Quel type d'activités liées aux médias numériques Téléfilm Canada financera-t-elle dans le cadre du Programme Du talent à l'écran ?
  - Les requérants et les activités doivent être admissibles conformément aux principes directeurs du Programme. Les événements admissibles des médias numériques seront limités à ceux qui contiennent des éléments et des thèmes forts en lien avec le long métrage ET le développement de stratégies d'affaires multiplateformes, et qui ont d'importantes répercussions sur l'industrie en termes d'occasions d'affaires et/ou de développement des compétences professionnelles.
  
- Est-il possible de présenter une demande de soutien à l'industrie à la fois à Téléfilm Canada et au FMC?
  - Oui, il est possible de présenter une demande aux deux organismes simultanément.
  - Les deux organismes continueront de s'efforcer d'établir des mécanismes de coopération efficaces et efficaces en ce qui a trait au soutien qu'ils accordent à l'industrie audiovisuelle.

- Qu'arrivera-t-il aux événements qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité et qui ont déjà été financés dans le cadre de l'Aide sectorielle du FNMC?
  - À l'heure actuelle, Téléfilm n'est pas en mesure de soutenir ces événements. Il est fortement recommandé de rechercher d'autres sources de financement possibles.
  
- Combien de ressources financières sont-elles allouées aux événements liés aux médias numériques ? Y a-t-il une enveloppe distincte pour les activités numériques?
  - Il n'y a pas d'enveloppe distincte pour les activités numériques. Pour le présent exercice financier, Téléfilm Canada a pris la décision d'ajouter environ 500 000 \$ au Programme Du talent à l'écran, à même ses ressources internes. Cette somme est consacrée uniquement aux activités numériques.
  
- Ce financement est-il récurrent? Qu'arrivera-t-il l'an prochain?
  - Nous ne pouvons confirmer pour l'instant si ce financement sera disponible en 2011-2012. Cette information sera communiquée le plus tôt possible.

### **Critères d'admissibilité**

- Comment puis-je savoir si mon événement est admissible au financement du Programme Du talent à l'écran?
  - Les requérants et les activités doivent être admissibles en vertu des principes directeurs du Programme. Les événements admissibles seront limités à ceux qui contiennent des éléments et des thèmes forts en lien avec le long métrage ET le développement de stratégies d'affaires multiplateformes, et qui ont d'importantes répercussions sur l'industrie en termes d'occasions d'affaires et/ou de développement des compétences professionnelles.
  
- Où puis-je trouver toute l'information relative au Programme Du talent à l'écran ?
  - <http://www.telefilm.gc.ca/fr/fonds-et-programmes/programme-fonde-sur-la-performance-des-festivals-programme-du-talent-ecran>
  
- J'ai déjà obtenu du financement dans le cadre de l'Aide sectorielle du FNMC. Puis-je maintenant déposer une demande de financement au Programme Du talent à l'écran ?
  - Tous les requérants qui désirent faire une demande de financement au Programme doivent d'abord communiquer avec le directeur régional, Développement des affaires de leur région afin de discuter de l'admissibilité d'une proposition d'événement lié aux médias numériques.

- Un organisme peut-il présenter plus d'une demande de financement pour différentes activités (au cours du même exercice financier)?
  - Oui. Toutefois, les restrictions du Programme Du talent à l'écran feront en sorte que seulement un certain nombre d'événements ayant déjà été financés pourront être pris en considération pour du financement.
  
- Comment savoir si mon projet/ma société est admissible?
  - Tous les requérants qui désirent faire une demande de financement au Programme Du talent à l'écran doivent d'abord communiquer avec le directeur régional, Développement des affaires de leur région afin de discuter de l'admissibilité d'une proposition d'activité ou d'événement des médias numériques.
  - Admissibilité de la société : veuillez consulter les principes directeurs du Programme Du talent à l'écran (requérants admissibles).
  - Le projet doit :
    - contenir des éléments et des thèmes forts en lien avec le long métrage **ET** le développement de stratégies d'affaires multiplateformes. **ET**;
    - démontrer sa viabilité et son impact national sur l'industrie en termes d'occasions d'affaires et/ou de développement des compétences professionnelles, **ET**;
    - respecter les priorités et les critères d'admissibilité du Programme Du talent à l'écran.
  - À noter : l'admissibilité d'une société et d'un projet ne garantit pas l'obtention d'un financement. Il est important de noter que, compte tenu des fonds disponibles, Téléfilm choisira de financer des événements et des activités qui répondent à ses objectifs d'entreprise.
  
- Quels sont les documents dont j'ai besoin pour faire une demande de financement à ce fonds?
  - Veuillez consulter le formulaire de demande du [Programme](#).

### **Détails relatifs au Programme**

- Y a-t-il des dates limites?
  - Le 15 novembre est la date limite pour le dépôt des demandes.
  
- Dans combien de temps Téléfilm Canada annoncera-t-elle ses décisions en matière de financement?
  - Selon la Charte du service aux clients de Téléfilm, les décisions devraient être communiquées dans un délai de 10 semaines suivant la réception de tous les documents pertinents exigés.

- S'agit-il d'une subvention ou d'une avance? Dois-je rembourser le montant du financement?
  - Le financement octroyé en vertu du Programme Du talent à l'écran est une subvention que vous n'avez pas à rembourser.
  
- Quel est le niveau de participation maximal?
  - Le financement maximal par demande est de 125 000 \$, mais dans la plupart des cas, le financement accordé en vertu du Programme Du talent à l'écran est moins élevé. Pour les activités liées aux médias numériques, où les ressources sont limitées, le financement sera également bien inférieur aux sommes consenties dans le cadre du FNMC.
  
- En quoi consiste le processus de prise de décisions? Quels sont les critères sur lesquels s'appuie Téléfilm pour prendre une décision de financement?
  - En ce qui concerne les médias numériques, Téléfilm financera des événements et des activités qui respectent ses objectifs d'entreprise. Essentiellement, les événements et les activités sélectionnés devront :
    - contenir des éléments et des thèmes forts en lien avec le long métrage **ET** le développement de stratégies d'affaires multiplateformes, **ET**;
    - avoir d'importantes répercussions sur l'industrie en termes d'occasions d'affaires **ET/OU** de développement des compétences professionnelles.
  - Pour connaître les détails relatifs aux critères de sélection, veuillez consulter la section 5 des principes directeurs du Programme.
  
- Y a-t-il une collaboration ou une complémentarité entre Téléfilm Canada et le FMC en ce qui concerne la prise de décisions?
  - Téléfilm et le FMC sont indépendants l'un de l'autre en ce qui concerne la prise de décisions. Toutefois, les deux organismes s'efforceront d'établir des mécanismes de coopération efficaces et efficaces en ce qui a trait au soutien qu'ils accordent à l'industrie audiovisuelle.
  
- Une fois le financement confirmé, quelles sont les attentes de Téléfilm et les principaux livrables? Quels sont les indicateurs clés de rendement?
  - À la fin du projet, le principal livrable est un rapport d'activité détaillé. Les indicateurs clés de rendement doivent comprendre l'impact de l'événement en termes d'occasions d'affaires et/ou de développement des compétences professionnelles. L'auditoire (professionnels de l'industrie et/ou grand public) est également évalué puisque les requérants sont tenus de fournir un rapport de rendement officiel en matière d'auditoire ([Voir les outils pratiques](#)).